

**Délibération n°240022**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Étaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET

**Absents** : Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Agnès BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 02/04/2024      Date d’Affichage : le 02/04/2024  
Date de mise en ligne de la délibération : le 11/04/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 16	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

**Objet de la délibération :**

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE L’ALBIGEOIS : CONSTRUCTION D’UN CITYSTADE ET D’UN PUMPTRACK**

*Monsieur Le Maire expose :*

*La Mairie du Séquestre va réaliser en 2024 un citystade et un pumptrack pour un montant estimé de 171 657,46 € HT*

*Par délibération n°0230007 du 13 février 2023, nous avons sollicité une subvention auprès de la Préfecture du Tarn et du Conseil Régional.*

*Le Conseil Régional nous a accordé les 20 000 € demandés (décision N° CP/2023-07/16.05 du 7 juillet 2023). La Préfecture nous a accordé 51 497 € par arrêté préfectoral du 17 mai 2023, soit 30% (35% étaient demandés).*

*Par délibération n°0230042 du 25 septembre 2023, nous avons sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental.*

*Le Conseil Départemental nous a accordé 45 000 € par arrêté n°2023\_02292 du 16 février 2024 soit 26.21% (38% étaient demandés).*

*Nous atteignons donc 67.86 % de subventionnement.*

*Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d’Agglomération de l’Albigeois d’un montant de 20 839 €, soit 12.14% de cette dépense pour atteindre les 80% de subventionnement maximum.*

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

**VU** l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° DEL2022\_001 de la communauté d’agglomération de l’Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes		
Réalisation d'un City-stade et d'un pumptrack	171 657,46 €	Préfecture (DETR 2023) > <u>subvention acquise</u>	51 497 €	30,00%
		Conseil Régional > <u>subvention acquise</u>	20 000 €	11,65 %
		Conseil Départemental du Tarn > <u>subvention acquise</u>	45 000 €	26,21%
		<b>Fonds de concours C2A</b>	<b>20 839 €</b>	<b>12,14 %</b>
		Autofinancement commune du Séquestre	34 321,46€	20%

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois un fonds de concours d'un montant de 20 839 €

*Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 8 avril 2024*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,  
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE**